



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

[Accueil](#) > [Actualités](#) > [Presse](#) > [Communiqués de presse](#) >

Lancement du « Service Civique Solidarité Seniors » : 10 000 jeunes pour (...)

Lancement du « Service Civique Solidarité Seniors » : 10 000 jeunes pour accompagner les personnes âgées isolées et développer les liens intergénérationnels

publié le : 03.03.21

 [Communiqués de presse de Brigitte Bourguignon](#) | [Communiqués et dossiers de presse](#)

Brigitte BOURGUIGNON, ministre déléguée chargée de l'Autonomie, et Sarah EL HAÏRY, Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, ont lancé, mercredi 3 mars, la mobilisation du « Service Civique Solidarité Seniors ». Il s'agit de répondre au double enjeux de l'isolement des jeunes et des aînés en créant une solidarité intergénérationnelle.

Face aux nombreuses demandes de jeunes (3 pour 1 place), le gouvernement lance **10 000 missions** de Service Civique pour **accompagner 300 000 personnes isolées d'ici les trois prochaines années. 2 000 jeunes seront présents dès ce premier semestre auprès de 45 000 personnes âgées isolées.** Ce dispositif sera déployé dans toutes les régions métropolitaines ainsi qu'à la Réunion.

Pour Brigitte BOURGUIGNON : « *Le volontariat de jeunes en Service Civique auprès de personnes âgées contribue à renforcer les liens entre les générations et ainsi lutter contre l'âgisme, ces représentations sociales et culturelles bien souvent erronées de la vieillesse. Face à la crise sanitaire, c'est un atout précieux pour renforcer les actions de lutte contre l'isolement des personnes vulnérables*

Service Civique Solidarité Seniors proposera aux structures, celles recevant déjà des jeunes en Service Civique ou celles n'ayant pas encore mis en place le Service Civique, **plusieurs moyens**

d'accompagnement et de suivi pour assurer son efficacité :

- Un soutien administratif et juridique
- Un soutien à la mobilisation et au recrutement des jeunes
- Une prise en charge financière de 50% de la prestation de subsistance mensuelle de 107,58 € due par les structures d'accueil au jeune pour toutes les nouvelles missions proposées, et de 100% pour l'accueil de jeunes au profil « éloigné » (jeunes en situation de handicap, jeunes décrocheurs, jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville), en complément des indemnités mensuelles qui sont prises en charge par l'État
- Le financement intégral d'un « socle qualité commun » pour toutes les structures qui se lanceront dans le Service Civique Solidarité Seniors (formations, échanges de pratiques et accompagnement collectif des jeunes dans la découverte des métiers et formations du secteur) ;
- Des outils et un dispositif d'évaluation pour mesurer l'impact de la mobilisation.

Selon l'Agence du Service Civique, ces missions ont déjà été recommandées par 94% des jeunes ayant participé à un Service Civique et les personnes âgées ayant bénéficiées de l'expérience la trouvent enrichissante. **Service Civique Solidarité Seniors va donc permettre de créer du lien social entre deux tranches d'âges ayant des besoins spécifiques : les jeunes et les seniors.** Elles permettent aux jeunes volontaires mobilisés à la fois de maintenir un lien social avec les bénéficiaires, d'identifier les besoins auxquels il est nécessaire d'apporter une réponse (courses, livraison de repas ou de médicaments), de soutenir des équipes de professionnels pendant les crises mais aussi d'effectuer des animations collectives (jeux, numérique ludique, recueil d'expériences de vie, ateliers bien-être/détente, etc.).

Selon Michel, 71 ans, résidant à Lens, « *Ce qu'ils font pour nous ces jeunes-là, ça vaut tout l'or du monde. Quand ils viennent, on papote, on sort, on fait de l'informatique... Quand ils ont 5 minutes de retard, je commence à tourner en rond* ».